



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Initiative

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-012

Déposé le : 09.06.15

Scanné le : _____

Art. 127 à 129 LGC L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative

Initiative cantonale visant à donner aux autorités communales un droit de regard sur l'organisation des points d'accès au réseau postal

Texte déposé

Ces dernières années, de nombreuses fermetures d'offices de poste ont été décidées de manière unilatérale par La Poste. Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses interventions au Grand Conseil, par exemple en 2009, l'interpellation Nicolas Rochat (09_INT_229) sur l'analyse des quarante-huit offices de poste menacés, par la question de la députée Delphine Probst (13_HQU_100) sur la situation des offices dans le Gros-de-Vaud ou encore l'interpellation Marc Oran (13_INT_155) et en réponse de laquelle le Conseil d'Etat mentionnait qu'il userait de toute sa marge de manœuvre en cas de désaccord et finalement l'interpellation Julien Eggenberger (15_INT_351) qui questionnait le Conseil d'Etat suite à de nouvelles annonces de fermetures.

A de nombreuses occasions, les habitant-e-s et les autorités communales se sont engagés pour maintenir des offices de poste.

A chaque fois, La Poste a consulté pour la forme les autorités communales mais sans réellement tenir compte de leur avis. Or les autorités communales sont les instances démocratiques légitimes les plus à même à évaluer les besoins de la population et leurs évolutions. Aujourd'hui, La Poste est donc à la fois l'entité organisatrice de son réseau et l'autorité qui statue sur les éventuels recours. Dans ce cadre, le fait que la législation sur la poste (Loi sur la poste art. 15 et Ordonnance sur la poste art. 34) donne cette compétence décisionnelle à La Poste met en échec toute possibilité d'agir contre des opérations d'optimisation financière visant à augmenter le bénéfice de l'entreprise publique au détriment des usager-e-s des services postaux.

Finalement, les autorités communales sont les mieux placées pour évaluer si une prestation doit être modifiée, améliorée ou regroupée. Pour pouvoir leur donner un rôle actif sur cette question, une

modification de la législation fédérale est nécessaire. Elle doit permettre de garantir la desserte postale comme service public garanti par la législation.

Au vu de ces différents constats, il apparaît nécessaire de modifier la procédure définissant la structure du réseau postal et c'est pourquoi nous proposons par voie d'initiative cantonale à l'intention de l'Assemblée fédérale que la législation prévoie qu'une modification du réseau postal doivent être soumise pour accord aux autorités communales concernées.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

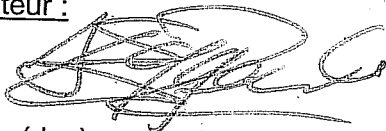
(c) prise en considération immédiate

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Julien Eggenberger

Signature :



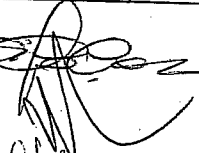
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Olivier Golaz



Raphaël Mahaim



Martine Meldem



Jérôme Christen



Christiane Jaquet-Berger

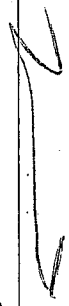
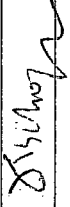
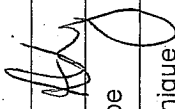
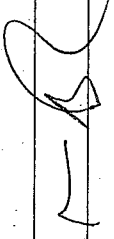


Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Apothélos Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Ballif Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Gérard	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Brélaz François	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Calpini Christa	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia 	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean 
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick 
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam 	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre 	Züger Eric
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	